

XXXV^{èmes} Journées de L'AÉS (Association d'économie sociale)

L'ÉCONOMIE SOCIALE FACE À LA CRISE

CEPN (UMR CNRS 7235)

Jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2015
[à l'Université Paris 13 –Site de Bobigny]

Appel à communications

Six ans après la chute de Lehman Brothers, l'économie mondiale est toujours sous le choc. Les six dernières années ont été marquées par un fort ralentissement de la croissance impactant fortement les budgets publics et par une montée du chômage et des inégalités. Dans un premier temps, de nombreux pays ont mis en place des politiques de relance qui ont permis d'atténuer le ralentissement économique. Puis, dès 2010, la crise des dettes souveraines, en particulier en Europe, a conduit à un changement radical des politiques. Celles-ci ont surtout consisté à réduire les dépenses publiques, principalement sociales.

Dans beaucoup de champs de l'économie sociale, la crise a permis aux États de légitimer les réformes initiées au début des années 1990 et de conforter le changement de référentiel de politiques publiques, par exemple dans le domaine de la protection vieillesse ou santé. En conséquence, non seulement cela conduit à une remise en cause du rôle traditionnel de la redistribution comme instrument de stabilisation conjoncturelle mais cela oblige aussi les agents à recourir, conformément à la théorie libérale, à d'autres modes de protection (retraites complémentaires, assurance-vie, assurance complémentaire en santé).

Dans ce contexte, c'est toute l'action sociale de l'État qui est remise en cause, incluant aussi les grands services publics, les dépenses d'éducation ou la politique culturelle tant au niveau national que local. En effet, les contraintes budgétaires resserrées ont non seulement touché les États centraux mais se sont répercutées sur les collectivités locales dont l'équilibre budgétaire a été fragilisé.

Face à ces reculs, le recours à l'ESS s'est accru d'une part pour pallier le désengagement de l'État central et, d'autre part, car les entités de l'ESS se sont révélées dans un premier temps moins fragiles face à la crise. Ainsi, des solidarités de proximité se sont substituées à la solidarité nationale –développement des Systèmes d'échanges locaux, des monnaies locales, du tissu associatif d'aide à l'insertion, etc. Parallèlement, le modèle économique des sociétés coopératives et mutualistes a mieux résisté à la crise que le modèle capitaliste traditionnel, favorisant son développement.

PROBLÈMES ET QUESTIONNEMENTS

L'économie sociale face à la crise peut se décliner en différents thèmes d'approfondissement liés les uns aux autres.

1) L'économie sociale comme stabilisateur automatique

Si le rôle traditionnel de stabilisation automatique des dépenses sociales a fonctionné en début de crise en compensant les baisses de revenus du travail, les effets stabilisateurs se sont rapidement estompés pour devenir négligeables à partir de 2012. À cet égard, le cas français constitue une illustration : après une chute de la croissance en volume en 2009 (-3,1%) les stabilisateurs automatiques ont contribué à la reprise, permettant un redressement à 1,7% puis 2% en 2010 et 2011 avant de devenir négligeable en 2012 (0%) et 2013 (0,3%). Cette évolution résulte à la fois des réformes de la protection sociale et de l'effet délétère de la maîtrise des budgets. Les effets stabilisateurs ont, de plus, dans de nombreux pays, été contrés par les réductions budgétaires qui ont souvent mené à une augmentation de la pression fiscale.

Ainsi, aux États-Unis, les réformes de la protection vieillesse ont fait basculer le système d'un régime à prestations définies à un régime à cotisations définies. La crise a alors mené à une fonte de la valeur des comptes de retraite sans modification des cotisations, annihilant les effets stabilisateurs.

En Europe, l'ensemble des prestations sociales a suivi une évolution similaire : une amélioration dans un premier temps, suivi d'un retour en arrière à partir de 2010. Les systèmes d'assurance chômage, par exemple, ont vu se développer des mesures d'allongement de la durée d'indemnisation de 12 à 15 mois pour les chômeurs de plus de 50 ans en Allemagne (2008) ou de diminution de la durée d'affiliation permettant de bénéficier de d'allocations chômage en France et en Finlande (en 2009 et 2010), suivies de mesures d'annulation progressive à partir de 2010, dans la plupart des pays.

Les contributions proposées pour ce thème porteront sur les impacts macroéconomiques de la réduction des dépenses sociales en termes de régulation ou d'inégalités. Elles pourront aussi s'intéresser aux conséquences de la disparition à terme des outils de régulation conjoncturelle.

2) L'économie sociale dans la crise

Les réformes de la protection sociale mises en œuvre dans de nombreux pays ont consisté à accélérer le démantèlement des régimes de l'État providence. Celles-ci ont conduit à un processus de marchandisation dans de nombreux champs de la protection sociale comme la santé, la vieillesse etc... ou de l'action sociale de l'État en termes d'éducation ou de culture. Cette dynamique s'observe aussi dans l'immixtion de financement privé de l'action publique (partenariats publics privés).

Cette marchandisation accrue conduit au développement de structures privées menant des missions publiques. Ceci se retrouve, par exemple, dans le domaine de la santé avec l'extension des assurances complémentaires, généralisée par l'Accord national interprofessionnel signé en janvier 2013, ou plus largement dans l'introduction de référentiels marchands (comme les réformes du financement de l'hôpital (T2A) et de l'enseignement supérieur LRU-RCE). Menées avant la crise, celle-ci est renforcée par l'accroissement des contraintes budgétaires des États.

Les contributions attendues ici porteront sur les différents champs de la protection sociale ou de l'action sociale de l'État en temps de crise ainsi que leurs conséquences sur les agents. D'un point de vue plus théorique, elles pourront envisager les contours du modèle social susceptible d'émerger.

3) *Austérité et protection sociale dans les pays du Sud de l'Europe ou dans les pays émergents*

La crise des dettes souveraines a particulièrement touché les pays du Sud de l'Europe. La Grèce et le Portugal ont été contraints par la troïka (FMI, BCE et Commission Européenne) de contracter fortement leurs dépenses publiques. Les dépenses de protection sociale ont été diminuées, affectant la protection en santé, les pensions, la politique familiale et les allocations chômage. Ainsi, en Grèce, le budget de la santé a été réduit de 40% depuis 2008, environ 35 000 médecins, infirmières, et autres agents de la santé ont perdu leur travail. Les conséquences en terme de santé publique sont désastreuses : plus de 30% de la population n'a plus de couverture sociale. Au Portugal, des mesures ont, à court terme, réduit les pensions de façon importante et, à plus long terme, fait reculer l'âge de départ à la retraite. L'Islande constitue une exception dans la mesure où, dans ce pays, la protection sociale notamment en santé a été relativement épargnée.

Au-delà de l'Europe, les pays émergents, dans lesquels la protection sociale est généralement plus faible, ont été fortement impactés par la crise : les répercussions sur le marché du travail ont été importantes, touchant une population plus vulnérable car moins bien protégée.

Ainsi, les pays ayant subi les plus lourdes contraintes budgétaires et mis en place les politiques d'austérité les plus rigoureuses semblent souvent avoir privilégié les coupes dans les dépenses de protection sociale.

Ce thème concerne des travaux mettant en évidence l'impact des politiques d'austérité sur les dépenses de protection sociale et cherchant à en dresser le bilan et à en analyser les résultats. Des travaux portant surtout sur les pays européens ayant fait appel à la BCE et au FMI (Grèce, Portugal, Islande) ainsi que sur des pays émergents fortement touchés par la crise (Brésil, Inde) sont attendus.

4) *L'économie solidaire comme réponse à la crise*

La crise a entraîné un recul des actions publiques de solidarité ouvrant la voie au développement d'actions diverses, souvent locales, telles que le développement des SEL ou du micro-crédit. Le vide laissé par la politique nationale a aussi été relayé par des politiques locales spécifiques comme les Pôles territoriaux de coopération économique. De nouveaux modèles économiques reposant sur une logique de solidarité se sont développés, conduisant à la création d'entités renouvelées à l'instar des AMAP dans le domaine agricole.

De nombreuses études mettent en évidence la bonne résistance des entités de l'économie solidaire à la crise (notamment les coopératives). Ainsi, selon le Top 100 réalisé par Coop FR -l'association qui regroupe les différentes familles de coopératives- le chiffre d'affaires des 100 plus grandes coopératives françaises a progressé de 4% entre 2008 et 2010. Ces sociétés ont aussi continué à créer des emplois. Le nombre de salariés est passé de 674 000 à 750 000 pendant cette période, soit 3% de l'emploi salarié privé. Dans le même ordre d'idée, il est prouvé que les banques mutualistes et coopératives ont été moins frappées par la crise financière. Enfin, les exemples des sauvetages de SeaFrance ou de Lejaby grâce à leur

passage en SCOP montrent l'intérêt économique présenté par ces principes. Ainsi, le modèle de l'économie solidaire peut constituer une réponse crédible à la crise.

Cette thématique regroupera des travaux permettant de mettre en évidence les atouts des structures de l'ESS dans un contexte de crise économique et de pression des marchés financiers. Il sera notamment question d'en rechercher les raisons et de réfléchir aux conditions pouvant favoriser son développement. Cette nouvelle place de l'ESS pose des questions d'organisation interne et de gouvernance d'une part et de représentation des organismes qui la compose d'autre part. Ainsi, des contributions portant sur les effets de la crise sur les entités de l'ESS, leur organisation ou les résistances de leurs principes fondateurs sont aussi attendues.

Si le Comité scientifique de l'AES attend avec intérêt les contributions relevant avant tout du thème central du colloque, comme chaque année, les Journées de l'AES sont aussi ouvertes à des contributions relevant des divers champs habituels de l'économie sociale tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, le logement, l'économie du secteur non-marchand, la pauvreté et l'exclusion et l'économie de la culture. Des projets de communications non spécifiques au thème central peuvent donc également être soumis à l'évaluation du Comité scientifique de l'AES.

Modalités de réponse à l'appel à communications

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan-type suivant (2 à 3 pages maximum).

Sur la première page seront indiqués le titre de la communication, le ou les nom(s) d'auteur(s), les adresses postale et électronique de l'auteur (des auteurs) [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], l'organisme d'appartenance de l'auteur (des auteurs).

La proposition de communication abordera les points suivants :

- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, mentionnez le numéro du thème et l'articulation avec la problématique proposée. ;
- l'originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- la nature de la communication : théorique, empirique ;
- la démarche méthodologique : sources et outils ;
- l'état d'avancement du travail ;
- une bibliographie sélective (5 à 10 références).

Ces projets seront soumis exclusivement par voie électronique avant le 14 novembre 2014 à l'adresse suivante :

aes2015@univ-paris13.fr

Cette adresse permet aussi de contacter directement les organisateurs.

Par ailleurs, vous trouverez toutes les informations utiles sur les sites internet du CEPN et de l'association d'économie sociale :

<http://www.univ-paris13.fr/CEPN/> ; <http://association-economie-sociale.fr>

Calendrier

- Date limite de réception des projets de communication : **14 novembre 2014**
- Réponse du Comité scientifique aux auteurs : **19 décembre 2014.**
- Date limite de réception des textes définitifs pour publication dans les Actes : **17 avril 2015.**

Publication des actes

Les différentes contributions retenues, qu'elles portent ou non sur le thème central, pourront être publiées dans les Actes des Journées, à paraître aux Presses universitaires de Louvain. Le Comité scientifique sélectionnera en mai 2015 les meilleures communications. Sont éligibles à cette publication les communications parvenues au plus tard le 17 avril 2015 et respectant les normes de présentation (normes qui seront communiquées à l'issue de la procédure de sélection des projets). Les textes des communications non retenues pour publication dans les actes et les textes de communications parvenant au-delà de la date limite du 17 avril 2015 seront cependant téléchargeables à partir du site du CEPN.

La valorisation des publications pourra enfin se prolonger dans des numéros spéciaux de revues à comité de lecture.

Comité local d'organisation

CEPN Université Paris 13

- Philippe Abecassis ; Mattéo Cavallaro ; Nathalie Coutinet ; Hamza Debbarh ; Ariane Ghirardello ; Armelle de Guibert ; Léonard Moulin

Conseil scientifique

- Philippe Abecassis (Université de Paris 13)
- Philippe Batifoulier (Université Paris-X Nanterre)
- Cécile Bourreau-Dubois (Université de Lorraine)
- Nathalie Coutinet (Université de Paris 13)
- Hervé Defalvard (Université Paris-Est et Chaire d'économie sociale et solidaire de l'UPEMLV), *Président de l'AÉS*
- Jean-Paul Domin (Université de Reims), *Trésorier de l'AÉS*
- Claire El Moudden (Université de Caen)
- Chantal Euzéby (Université Grenoble-II Pierre Mendès-France)
- Maryse Gadreau (Université de Bourgogne)
- Bruno Jeandidier (CNRS et Université de Lorraine),
- Marie-Ève Joël (Université Paris-IX Dauphine)
- Stéphanie Laguérodié (Université Paris-I)
- Bruno Lamotte (Université Grenoble II - P. Mendès-France), *Secrétaire général de l'AÉS*
- Guillemette de Larquier (Université Paris-X Nanterre)
- François Legendre (Université Paris-Est Créteil)
- Marthe Nyssens (Université Catholique de Louvain)
- Michel Maric (Université de Reims)
- Jean-Luc Outin (CNRS et Université Paris-I)
- Francesca Petrella (Aix-Marseille Université)
- Jean-Michel Plassard (Université Toulouse-I Sciences sociales)
- Delphine Remillon (INÉD)
- Nadine Richez-Battesti (Aix-Marseille Université)